

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-458-1935 Prélèvement.

n° 49-458-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 janvier 1935

Numéro JO

n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro

31 janvier 1935

TEXTE INTÉGRAL

2 janvier 1935, un prélèvement ordinaire de 670.000 frunes sera effectué sur les fonds disponibles de la Caisse de réserve pour faire face au paiement des travaux de l'entreprise du port de Djibouti et à titre d'avance au budget sur fonds d'emprunt.